

DANS L'ŒIL DU LYNX

Bulletin régional sur les animaux à fourrure

Automne 2021

Direction de la gestion de la faune de l'Outaouais
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

SOMMAIRE

Gros plan sur le lynx du Canada

État des populations d'animaux à fourrure

Actualités

Mot du Ministère

Piégeurs de l'Outaouais, voici notre nouveau bulletin d'information concernant les animaux à fourrure de la région. Dès l'année prochaine, seuls les piégeurs qui auront recueilli des informations à l'aide du carnet de piégeur et qui l'auront retourné au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) recevront ce bulletin en exclusivité.

Ce premier numéro dresse un état de situation de la dernière saison de piégeage en Outaouais, plus particulièrement pour le lynx du Canada.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et qu'elles vous inciteront à poursuivre votre précieuse collaboration avec nous.

Comme vous le savez, en fournissant au Ministère les renseignements sur vos activités de piégeage et sur l'abondance des animaux à fourrure chaque année, vous collaborez de façon importante au suivi des activités de piégeage ainsi qu'à la gestion des animaux à fourrure au Québec.

Merci encore et bonne lecture!

La Direction de la gestion de la faune de l'Outaouais



Gros plan sur le lynx du Canada

Une espèce populaire, mais fragile

Le lynx du Canada est l'une des rares espèces à avoir fait l'objet d'une fermeture de son piégeage au Québec. Après une période de surexploitation due aux prix des fourrures très élevés par rapport au coût de la vie (années 1970 et 1980), le piégeage a été interdit pendant deux ans (1995-1996 et 1996-1997), dans l'ensemble de la province. Par la suite, il a graduellement été autorisé à nouveau dans les différentes régions, avec la mise en place d'un plan de gestion spécifique à l'espèce (1995). Ce plan de gestion prévoyait des mesures restrictives pour les piégeurs : un quota variable selon les années et des périodes de fermeture temporaire, lorsque les populations seraient les plus vulnérables. En effet, le lynx du Canada suit la disponibilité de ses proies, les lièvres, et présente des cycles d'environ 10 ans. Il alterne donc entre des périodes d'abondance (environ 5 ans) et de rareté (environ 5 ans). Cependant, malgré ce plan de gestion, le piégeage n'a



jamais été fermé à nouveau et les cycles d'abondance et de rareté semblent s'être estompés dans les dernières décennies.

Dans le cadre du plan de gestion des animaux à fourrure 2018-2025, les quotas ont été abandonnés puisqu'ils ne permettaient pas de réguler la récolte en raison des nombreuses captures accidentelles de lynx dans des pièges destinés à d'autres espèces (notamment les collets à canidés). Un bilan provincial de la situation des populations de lynx avant la mise en place du plan de gestion a été publié, ainsi qu'un bilan deux ans plus tard : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/bilan-exploitation-animaux-fourrure.



Portrait de la récolte dans l'Outaouais

Compte tenu des délais de collecte des fourrures, de ventes aux enchères et de saisie des informations, la compilation des données de piégeage 2020-2021 n'est pas complète. Ainsi, ce bulletin ne présente pas les transactions de fourrures pour la dernière saison. Nous devons aussi souligner que le nombre décroissant de carnets de piégeage qui nous sont retournés limite notre capacité d'analyse. La collaboration des piégeurs est réellement nécessaire pour assurer une saine gestion des populations d'animaux à fourrure dans le fonctionnement actuel.

La récolte du lynx du Canada dans l'Outaouais semble associée au prix actualisé de sa fourrure (figure 1). La récolte de cette espèce a chuté dans la dernière décennie

pour atteindre un niveau inégalé depuis une vingtaine d'années. Il faut remonter à la saison 1955-1956 pour retrouver un prix actualisé de la fourrure qui est inférieur à celui de 46,27 \$ observé lors de la saison 2019-2020. En moyenne, au cours de la dernière décennie, la récolte de lynx du Canada sur le territoire libre représentait environ 75 % de la récolte enregistrée sur les terrains de piégeage. L'évolution de la récolte pour ces deux types de territoire semble relativement similaire, toutes proportions gardées.

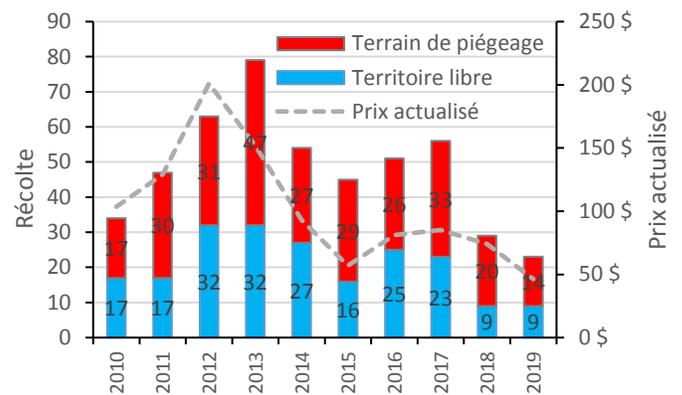


Figure 1: Récolte brute (nombre de fourrures commercialisées) illustrée selon le type de territoire de piégeage et prix actualisé des fourrures (\$CAN), depuis 10 ans dans l'Outaouais (de 2010-2011 à 2019-2020).

Le rendement moyen des UGAF affichant une récolte de lynx du Canada est supérieur dans le domaine bioclimatique de la sapinière à celui de l'érablière (figure 2), ce qui concorde avec la préférence d'habitat de l'espèce. La fluctuation du rendement apparaît plus importante dans le domaine de la sapinière, et l'association entre le rendement moyen et le prix actualisé de la fourrure semble plus évidente.

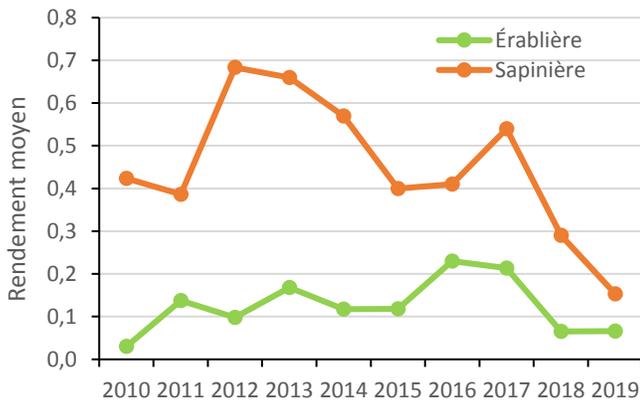


Figure 2 : Rendement moyen (récolte/100 km²) des UGAF affichant une récolte de lynx du Canada, depuis 10 ans dans l'Outaouais (de 2010-2011 à 2019-2020), illustré selon le domaine bioclimatique.

Selon les carnets du piégeur reçus durant la période 2010-2019, la moitié de l'effort de capture est déployée avant la mi-novembre (figure 3), de même que la moitié de la récolte. Dès la fin de novembre, c'est plus de 90 % de l'effort et pratiquement toute la récolte (98 %) qui seraient complétés. Si l'on assume que les données fournies dans les carnets du piégeur sont représentatives de la réalité des autres piégeurs de la région, les efforts marginaux menés après le mois de novembre ne semblent plus vraiment augmenter la récolte.

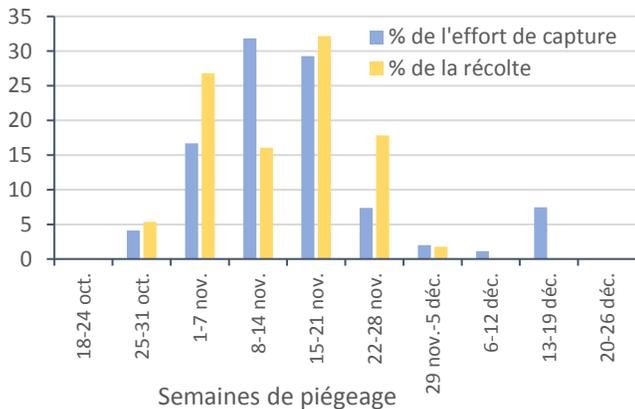


Figure 3 : Répartition de l'effort déployé et de la récolte de lynx du Canada pour l'ensemble de la décennie 2010-2019, selon les semaines de piégeage d'une saison.

Le nombre de piégeurs trappant le lynx du Canada en région apparaît suivre la même tendance que la récolte,

qui elle, semble associée au prix de la fourrure. Durant la saison 2019-2020, seulement un peu plus de 4 % des piégeurs actifs en Outaouais ont piégé au moins un lynx. Au cours de cette même saison, c'est 23 lynx du Canada qui ont été récoltés par 17 piégeurs; environ 70 % d'entre eux n'ont récolté qu'un seul lynx, alors qu'un piégeur seulement en a récolté 3.



Par les carnets du piégeur qui nous ont été retournés entre 2010 et 2019, il est estimé que le lynx du Canada est plutôt « rare » alors que le lièvre d'Amérique serait « commun » en région (figure 4). La tendance des populations pour cette même période, autant pour le lynx que pour le lièvre, serait estimée comme étant relativement « stable » (figure 5).

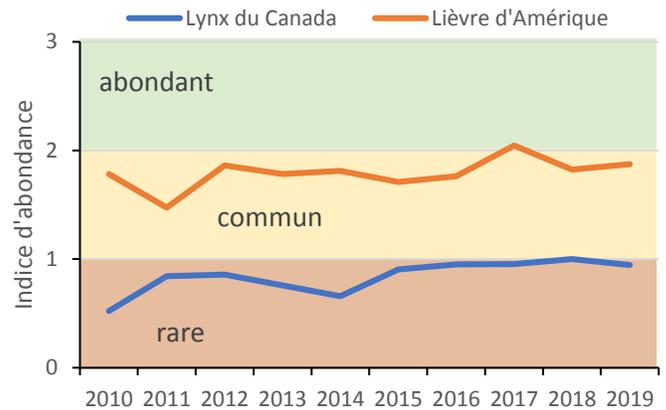


Figure 4 : Abondance des lynx du Canada et des lièvres d'Amérique de 2010 à 2019.

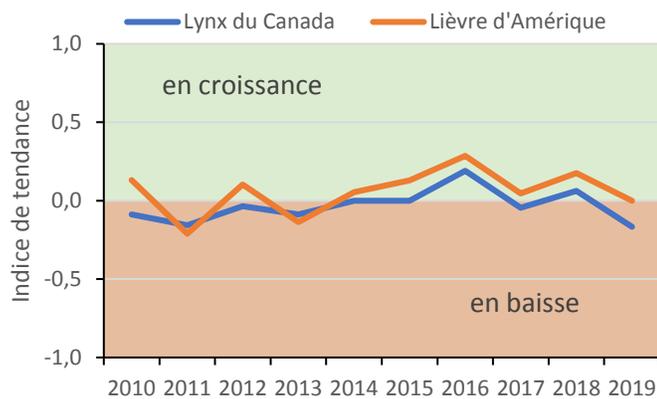


Figure 5 : Tendence des lynx du Canada et des lièvres d'Amérique de 2010 à 2019.

Si le lynx du Canada est considéré comme relativement rare dans la région, il reste que sa population semble assez stable dans le contexte du piégeage des dernières années. Cela dit, puisque l'effort de piégeage et la récolte pour cette espèce semblent intimement associés au prix de sa fourrure, il apparaît essentiel de rester vigilant afin de s'assurer d'être en mesure d'intervenir rapidement si l'on constatait un accroissement important du prix des fourrures associé à une baisse du succès/rendement subséquente.



État des populations d'animaux à fourrure

Selon l'information fournie dans les carnets du piégeur de la saison 2020-2021, toutes les populations d'animaux à fourrure seraient jugées « communes » en Outaouais, sauf les populations de lynx du Canada, de lynx roux et de mouffette rayée qui seraient plus rares (tableau 1). La tendance des populations de toutes les espèces serait stable, sauf pour les populations de martres et de pékans qui seraient à la hausse. Globalement, pour la province, toutes les espèces seraient jugées communes, sauf le groupe des belettes qui serait estimé abondant, et le lynx roux, rare. Toujours à l'échelle de la province, les populations de toutes les espèces d'animaux à fourrure seraient globalement stables.

Nous notons une baisse importante dans le nombre de carnets reçus chaque année (342 pour l'ensemble de la province en 2020-2021). Cela nous préoccupe puisque la gestion des animaux à fourrure est basée en partie sur cette précieuse source d'information. Nous encourageons les piégeurs à remplir leur carnet du piégeur et à le retourner au Ministère et ainsi à contribuer à la bonne gestion des espèces.



Tableau 1. Abondance et tendance estimées des populations d'animaux à fourrure pour la saison 2020-2021

	Outaouais		Province	
	Abondance	Tendance	Abondance	Tendance
Belettes	1,9	→	2,1	→
Castor	1,9	→	1,9	→
Coyote	1,8	→	1,1	→
Loup	1,1	→	1,2	→
Loutre de rivière	1,9	→	1,6	→
Lynx du Canada	0,8	→	1,3	→
Lynx roux	0,2	→	0,2	→
Martre	1,8	↑	1,6	→
Mouffette rayée	1,0	→	1,3	→
Pékan	1,9	↑	1,2	→
Rat musqué	1,9	→	1,7	→
Raton laveur	1,8	→	1,1	→
Renard roux	1,8	→	1,8	→
Vison	1,8	→	1,6	→

Légende :

Indice d'abondance : ≤ 1 : rare, entre 1 et 2 : commune, ≥ 2 : abondante

Indice de tendance : ↑ : en croissance, → : stable, ↓ : en baisse

Actualités

Actualités provinciales

De concert avec la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ), le MFFP a publié une foire aux questions pour les piégeurs et les titulaires concernés par un bail de droits exclusifs de piégeage au Québec : mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/faq.

Dans le but de faciliter les échanges commerciaux et le respect des obligations légales des piégeurs et des chasseurs d'animaux à fourrure, le MFFP a mis à la disposition de ses clients le **Registre des détenteurs de permis de commerçant de fourrures du Québec**. Pour consulter la liste des commerçants ayant donné leur consentement :

mffp.gouv.qc.ca/la-faune/piegeage/registre-annuel-detenteurs-permis-commerçant-fourrures-quebec.

Au cours de la dernière année, six nouveaux modèles de pièges certifiés selon les *Normes internationales de piégeage sans cruauté* ont été ajoutés dans la liste québécoise. Ces modifications concernent des pièges destinés à une utilisation obligatoire pour la capture vivante du loup (4) et du castor (1), ainsi que la capture mortelle du raton laveur (1). Pour consulter la **liste des pièges certifiés** :

mffp.gouv.qc.ca/publications/enligne/faune/reglementation-piegeage/engins/anipsc.asp.

Actualités régionales

Bien que la présence du lynx roux soit considérée comme anecdotique dans la région, la Direction de la gestion de la faune de l'Outaouais reçoit quelques mentions, chaque année, de divers endroits dans la région. Nous souhaiterions obtenir les informations associées à vos observations et à vos captures pour cette espèce (ex. : photos, date et localisation) afin d'en apprendre



d'avantage sur sa présence en région et son utilisation de l'habitat. Nous souhaiterions aussi recevoir de l'information (photos, date et localisation) associée à vos observations/captures des espèces suivantes :

- Renard gris (colonisation possible)
- Opossum d'Amérique (colonisation possible)

Un courriel regroupant l'information de chaque observation/capture pourra être envoyé à l'adresse courriel suivante à tout moment de l'année : olivier.trudel@mffp.gouv.qc.ca.

Des nouvelles des projets de recherche

Depuis 2015, le MFFP mène une étude sur les populations d'ours noirs dans quatre régions du Québec (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Outaouais et Gaspésie). L'objectif est d'obtenir des données sur les paramètres de reproduction et de survie de l'espèce afin d'assurer une saine gestion des populations. Depuis le début du projet, plus de 250 ours ont été capturés, dont 170 ont été munis d'un collier émetteur, d'autres n'ayant reçu qu'une étiquette de plastique rouge à l'oreille. La récolte d'un ours muni d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique à l'oreille est légale. Si vous capturez un ours noir qui porte un collier émetteur, vous êtes invité à communiquer avec le Ministère afin que le collier puisse être récupéré et ensuite posé sur un autre ours. Si l'ours porte seulement l'étiquette de plastique, sans collier émetteur, vous êtes également invité à en informer le Ministère. Le numéro de téléphone à composer est imprimé au dos de cette étiquette. Dans la très grande majorité des cas, la viande d'un ours porteur d'un collier émetteur ou d'une étiquette de plastique pourra être consommée. Toutefois, vous pouvez communiquer avec le MFFP pour vous assurer que le délai d'attente prescrit par Santé Canada est respecté entre le moment de la capture de l'ours (immobilisation chimique) et sa mort.



Le MFFP a amorcé un projet visant à établir un système de suivi des populations de lynx. Pour cela, il teste des indicateurs basés sur des méthodes non invasives (qui ne nécessitent pas la capture des animaux), telles que les caméras de chasse et la collecte de poils. Depuis deux ans, plusieurs approches ont été utilisées en Abitibi-Témiscamingue, dans la Capitale-Nationale et en Chaudière-Appalaches. Les résultats sont en cours d'analyse.



L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) mène actuellement un projet sur la sélection de l'habitat du pékan. Dans ce cadre, 14 pékans ont été capturés et équipés de colliers émetteurs GPS entre novembre 2020 et février 2021. Les pékans ont été capturés majoritairement au Témiscamingue. Il est cependant possible de les rencontrer ou de les capturer en dehors de cette zone. De nouvelles captures seront effectuées au cours de l'hiver 2022. Nous sollicitons votre collaboration si vous trouvez un collier ou capturez un individu. Dans de tels cas, vous pouvez contacter Nathan Chabaud, doctorant à l'UQAT et responsable du projet, au 873 842-7994.

